

FICHE D'ANALYSE SIMPLIFIÉE D'UN JUGEMENT DE PREMIÈRE INSTANCE

L'exercice d'analyse de décision de justice consiste, pour les étudiants de droit à retrouver un certain nombre d'informations afin de reconstituer la structure d'un jugement ou d'un arrêt. Acquérir cette méthodologie vous permettra ensuite d'aborder n'importe quelle décision ; les jugements de tribunaux et les arrêts d'appel ou de cassation étant toujours basés sur les mêmes structures et rituels de langue.

L'exercice consiste à retrouver les informations suivantes :

LE JUGEMENT

LA JURIDICTION

1. Quelle est la juridiction qui statue ? Quelle est la matière du litige ?

Déterminez la juridiction qui statue et précisez dans quelle matière du droit, cette juridiction est compétente.

*Dans le cas présent, c'est le Tribunal Correctionnel d'Evreux compétent pour juger les infractions qualifiées de délit dont le Président et juge unique est Mr Guillotin (**au Tribunal Correctionnel siègent généralement trois juges professionnels : un Président et deux Assesseurs chargés notamment de statuer sur les dommages et intérêts allégués aux victimes**).*

LES FAITS

2. Quels sont les faits à l'origine du litige ou de l'infraction ?

Résumez chronologiquement les événements à l'origine du litige ou de l'infraction et, le cas échéant, la nature du préjudice subi par une victime.

Le 4 octobre 2007, à Menilles, Mr J. Boulon, au volant de sa voiture, a été contrôlé positif à un test d'alcoolémie avec 3.35 grammes pour mille par litre de sang. La gendarmerie a dressé procès-verbal et Mr Boulon a ensuite été reconduit à l'Hôpital d'Evreux pour une prise de sang.

PROCÉDURE

3. Quelles sont les parties au procès ?

Précisez qui est (sont) le(s) demandeur(s) et défendeur(s) et qui sont leurs représentants. Qui a assigné qui ?

- *Le demandeur est le Ministère Public représenté par Mlle Fadi, substitut du Procureur de la République.*
- *Le Défendeur est Mr Jacques Boulon représenté par Me Fie, avocate au Barreau de Rouen.*
- *Il n'y a pas de victime donc pas de partie civile.*

4. Quelles sont les prétentions des parties ?

Précisez les demandes des parties au tribunal (réparation d'un préjudice, etc.). Que réclame le ministère public dans le cadre d'un procès pénal (quelle peine pour quelle infraction) ?

- *le demandeur demande la condamnation de Mr Boulon pour conduite d'un véhicule sous l'empire d'un état alcoolique.*
- *le défendeur demande sa relaxe.*

5. Quels sont les arguments juridiques des parties ?

Donnez les moyens de droits (par exemple, les articles de lois) et les moyens de fait (les preuves matérielles, les témoignages etc.), utilisés par les parties pour fonder leur demande.

- Le demandeur se fonde sur [les articles L. 234-1 §1. §V et l'art. L. 234-2 C. du Code de la Route](#) ainsi que le procès-verbal du contrôle d'alcoolémie par la Gendarmerie Nationale.

- Le défendeur se fonde sur le non-respect de [l'article R235-6 du Code de la route](#) qui stipule que [lors du prélèvement biologique suite à un contrôle d'alcoolémie positif, un officier ou un agent de police judiciaire doit être présent.](#)

6. Quel est le problème juridique posé aux juges ?

Formulez de façon claire et courte la question posée aux juges. Quelle est la difficulté de droit ou de fait ? Dans le cadre d'un procès pénal, la culpabilité ou la non culpabilité mais aussi la qualification de l'infraction commise et la peine réclamée par le Ministère Public.

La preuve du taux délictuel d'alcoolémie (le prélèvement biologique) peut-elle être opposée au prévenu et servir à une condamnation de M. Boulon ? M. Boulon est-il coupable de conduite en état d'alcoolémie ?

FONDEMENT DE LA DÉCISION

7. Quel est ou quels sont les motifs de la décision ? Sur quelle règle de droit se fondent la décision du tribunal ?

Résumez les arguments de fait et de droit qui fondent la décision du tribunal. Sur quelle règle principale de droit le tribunal se fonde pour statuer ? Citez cette règle.

Le juge se fondant sur l'article R235-6 du code de la route estime que le prélèvement biologique, fait en l'absence d'un Agent ou Officier de police judiciaire, n'a pas été effectué conformément à la loi et ne peut donc servir de base juridique à la condamnation de Mr Boulon.

DÉCISION DU TRIBUNAL

8. Quelle est la solution retenue par le tribunal ?

Dans un jugement civil, vous déterminez qui est tenu par exemple de réparer le préjudice subi ou si le demandeur est débouté de sa demande. Dans un jugement pénal, vous précisez si le défendeur est reconnu coupable ou s'il est relaxé ou acquitté et à quelle(s) peine(s) il est condamné. Finalement, qui supporte les dépens.

Par conséquent, le tribunal, statuant en premier ressort et par jugement contradictoire, relaxe Mr Boulon des fins de poursuites (le prévenu n'est pas condamné).



Sources bibliographiques et autres :

GALLERNE, Jean-Michel. *Français langue juridique*. NOWELA Sp. z. o.o., 2014.

